



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2017-086

PUBLIÉ LE 22 NOVEMBRE 2017

Sommaire

03_Préf_Präfecture de l'Allier

03-2017-11-22-001 - Extrait de l'arrêté n°2804/2017 du 22 novembre 2017 portant modification de la composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) (3 pages)

Page 3

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2017-11-22-001

Extrait de l'arrêté n°2804/2017 du 22 novembre 2017
portant modification de la composition du Conseil
Départemental de l'Education Nationale (CDEN)

PREFECTURE
MISSION INTERMINISTERIELLE DE COORDINATION

-Extrait de l'arrêté préfectoral n°2804-2017 du 22 novembre 2017 portant modification de la composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté n°257/2017 du 3 février 2017 portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) est modifié comme suit :

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale du département de l'Allier est présidé :

- par M. le Préfet, ou en cas d'empêchement, par M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, si les questions soumises sont de la compétence de l'Etat,

- par M. le Président du Conseil Départemental, ou en cas d'empêchement, M. André BIDAUD, Conseiller Départemental, délégué à cet effet par le Président du Conseil Départemental, pour les questions relevant de la compétence du Département.

Les suppléants des présidents ont la qualité de vice-présidents.

Article 2 : L'article 2-I de l'arrêté n°257/2017 du 3 février 2017 portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) modifié par l'arrêté n°1012/2017 du 11 avril 2017 ainsi que l'article 2-II de l'arrêté n°257/2017 du 3 février 2017 sont modifiés comme suit :

I – Membres désignés pour représenter les collectivités territoriales :

- CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Titulaires	Suppléants
M. Jean LAURENT Conseiller Départemental	M. Jean-Sébastien LALOY Conseiller Départemental
M. Jean-Jacques ROZIER Conseiller Départemental	Mme Nicole TABUTIN Conseillère Départementale
Mme Corinne COUPAS Conseillère Départementale	Mme Isabelle GONINET Conseillère Départementale
M. Alain LOGNON Conseiller Départemental	M. Jean-Paul DUFREGNE Conseiller Départemental
M. Bernard POZZOLI Conseiller Départemental	M. Alain DENIZOT Conseiller Départemental

II – Membres désignés pour représenter les personnels titulaires de l’Etat, exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d’enseignement et de formation du premier et du second degrés situés dans le département :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Mme Delphine MOULINOT UNSA–EDUCATION - PE EM E. Bannier - GANNAT	Mme Emilie LAURENT UNSA-EDUCATION – PE EE J. Jaurès - GANNAT
M. Léonid GETENET UNSA-EDUCATION – SEGPA VARENNES/ALLIER	M. Fabrice BRODIER UNSA-EDUCATION – Professeur EPS Collège Jules Verne LE MAYET DE MONTAGNE
M. Eric POPIELAS UNSA-EDUCATION Principal Collège Charles Péguy - MOULINS	Mme Christine PIETRIGA UNSA-EDUCATION Principal Collège Jules Ferry - VICHY
M. Olivier TON THAT LIEM Certifié – Collège F.Péron CERILLY SNALC	M. Alain MOUNAL Certifié – Cité Albert Londres CUSSET SNALC
M. Vincent PRESUMEY Professeur Agrégé – Lycée Banville MOULINS FSU	Mme Juliette GRAND FSU
Mme Valérie BARDET-CRIQUET Professeur des Ecoles FSU	Mme Corinne NADOT Professeur des Ecoles FSU
M. Stéphane ZAPORA FSU	Mme Stéphanie FEITH Professeur des Ecoles FSU
M. Thierry CHAUDIER Professeur EPS FSU	M. Rémi PUZENAT FSU
Mme Julie TOURLAND- BOUSQUET EE Cousteau SOUVIGNY SGEN - CFDT	M. Jean-Luc SERANGE EE Aristide Briand MONTLUCON SGEN - CFDT
Mme Gaëlle SIPOS EE GANNAT FO	M. Christophe MORLAT PLP Lycée VARENNES/ALLIER FO

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté n°257/2017 du 3 février 2017 modifié par l'arrêté n°1012/2017 du 11 avril 2017 demeurent inchangées.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée aux membres titulaires et suppléants du Conseil Départemental de l'Education Nationale et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Moulins, le 22 novembre 2017

Le Préfet,

SIGNÉ

Pascal SANJUAN